

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

(Version applicable à compter du 1^{er} janvier 2025)

1. GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales concernent toutes ventes de produits et services (y compris les améliorations de produits et les pièces détachées) et prestations de services (dont étude, analyse, conseils, conception, maintenance) commercialisés par notre société (ci-après globalement désignés « Produits et Services »). Toute commande de Produit et Service à notre société implique l'acceptation et l'application des présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions émanant du client et sur tous autres documents non expressément acceptés par notre société. Aucune tolérance sur l'application des présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation de notre société à s'en prévaloir ultérieurement. Notre société se réserve la faculté d'apporter toute modification aux présentes conditions générales et toute nouvelle version se substituera à la précédente à l'issue d'un préavis raisonnable en fonction de l'importance des modifications pour le client, et sans délai en cas de mise à jour légale ou réglementaire.

2. COMMANDES

2.1 Les commandes doivent être adressées par le client par écrit à notre siège social ou par email à gestion@legiret.com.

2.2 Les commandes sont fermes et irrévocables pour le client dès réception de la commande par notre société ou, en cas de devis, dès l'acceptation du devis par le client.

2.3 Les commandes sont considérées comme définitivement acceptées par notre société à compter de notre confirmation écrite ou, à défaut, à la livraison du Produit ou au début de la réalisation du Service. Si un acompte est prévu, la commande ne lie notre société qu'après son paiement.

En cas de confirmation de commande dans des termes différents de ceux de la commande, le client doit valider les termes de la confirmation par retour de courrier ou d'email. A défaut de confirmation par le client ou de confirmation tardive, notre société n'est pas tenue d'exécuter la commande.

2.4 En cas de commande résultant d'appel d'offre du client, notre société n'est tenue que dans les termes de la proposition qu'elle a formulée, le cas échéant, avec réserves ou précisions par rapport à l'appel d'offre.

En cas d'établissement d'un cahier des charges, notre société ne sera tenue que des termes formulés dans celui-ci ou dans la matrice de conformité complétée par notre société.

2.5 Sauf stipulation contraire, nos offres et devis sont valables pendant une période d'un mois à compter de leur émission. Si l'acceptation du client n'est pas entièrement conforme à l'offre ou au devis remis, la vente n'est réputée conclue qu'après confirmation écrite de notre société de l'offre modifiée. Toute modification nécessitant une nouvelle étude pour la conception du Produit ou Service, ou un changement dans la fourniture peut entraîner une modification du prix et du délai de livraison des Produits et Services.

2.6 Les propositions techniques et commerciales, cahiers des charges, réponse à appel d'offre, devis et autres documents que nous remettons au client à l'occasion de la commande restent notre propriété et ne peuvent, sauf accord écrit de notre part, être communiqués à des tiers ou faire l'objet d'une exécution sauf par notre société. Ils doivent nous être restitués à première demande de notre part sans conservation de copie par le client.

2.7 Sans préjudice des dispositions relatives au droit de rétractation pour les clients consommateurs, une fois la commande acceptée par les parties, toute modification, interruption ou annulation de commande par le client implique un accord préalable et exprès de notre société. Si notre société accepte l'interruption ou l'annulation de la commande, une indemnité sera due par le client pour un montant qui tiendra compte de l'état d'avancement de l'étude, de fabrication ou du paramétrage des Produits et Services objets de la commande annulée. En toute hypothèse, s'agissant de l'annulation de la commande, les acomptes éventuels versés par le client resteront acquis à notre société.

3. PRIX

3.1 Sauf disposition contraire dans le devis, les prix des Produits et Services ne comprennent pas les éventuels frais de livraison / pose / maintenance qui font l'objet d'une facturation à part.

3.2 Pour la réalisation, la conception ou la fabrication de certains Produits et Services, notre société peut être amenée à faire appel à des tiers tels que des designers. L'éventuelle intervention de ces tiers fera l'objet d'un devis.

3.3 Les prix des prestations de maintenance et réparation des Produits, incluant des changements de pièce et de main d'œuvre, seront ceux applicables au jour de l'intervention.

3.4 Les abonnements logiciels ne sont pas inclus dans le prix des Produits et Services et feront l'objet d'une facturation à part.

3.5 Notre société se réserve le droit, à tout moment, de modifier ses tarifs, notamment en cas de modification substantielle des données économiques telles que la variation des coûts de main d'œuvre, des matières, des emballages, du transport, de l'énergie ou de la parité des monnaies étrangères. Pour les commandes validées pour une livraison à plus de 2 mois, nous nous réservons la possibilité d'adapter nos prix en cas de modification substantielle des données économiques entre la date de la commande ou devis accepté et la date de la livraison.

Les prestations de maintenance sont généralement facturées en fonction du temps passé pour leur réalisation, sur la base du taux horaire applicable à la date de la

prestation. Les frais de déplacement et éventuels débours sont refacturés en plus des honoraires.

3.6 En cas de changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du présent contrat, les parties reconnaissent pouvoir bénéficier du mécanisme de renégociation prévu à l'article 1195 du Code civil. Toute renonciation au bénéfice de tout ou partie de cet article devra être expressément validée par notre société.

4. PAIEMENT

Nos factures sont payables à réception, sans escompte en cas de paiement anticipé.

4.1 Des acomptes ainsi que des paiements intermédiaires (en fonction des éventuels lots ou phases définies par notre société) peuvent être demandés au client pour les commandes impliquant un délai important de réalisation de la prestation par notre société ou un coût de fabrication important pour notre société.

Les en-cours peuvent être limités en fonction de la solvabilité ou des garanties apportées par le client.

4.2 Tout retard de paiement entraînera de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application de pénalités de retard, calculées par jour de retard, sur la base du taux appliquée par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €, sans préjudice des intérêts légaux de retard et des autres frais de recouvrement supportés par notre société qui seront facturés sur présentation de justificatifs.

4.3 Conformément aux dispositions de l'article 1344 du code civil, la mise en demeure permettant de faire courir les intérêts de retard résultera de la seule exigibilité des créances de notre société.

4.4 Le défaut de paiement d'une seule facture entraînera, sans mise en demeure préalable, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues à notre société.

En cas de défaut ou de retard de paiement, toute nouvelle commande du client sera payable à la commande, à moins que celui-ci ne fournit à notre société des garanties financières suffisantes.

4.5 En fonction de la solvabilité du client et des coûts à engager pour réaliser les commandes, notre société se réserve de demander le paiement d'acompte et/ou des garanties de paiement complémentaires.

4.6 Aucune compensation ne pourra être réalisée par le client sans notre accord exprès, particulièrement s'agissant des pénalités ou indemnités qui n'auraient pas été expressément validées par notre société.

5. CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX VENTES EXPORT

Nos ventes export sont régies par l'Incoterm EXW (Ex-Works – version Incoterm 2020). Nous pouvons cependant nous charger de livrer les Produits et Services dans les mains du transitaire désigné par le client, aux frais et risques de ce dernier. Le paiement des Produits et Services doit intervenir avant expédition, notre société se réservant également le droit de demander des garanties de paiement supplémentaires.

6. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

NOUS NOUS RESERVONS LA PROPRIÉTÉ DES PRODUITS VENDUS JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX, INTÉRETS, PÉNALITÉS ET ACCESSOIRES, LE PAIEMENT N'ETANT RÉPUTÉ EFFECTUÉ QU'À L'ENCAISSEMENT EFFECTIF PAR NOTRE SOCIÉTÉ.

Tant que le prix n'est pas réglé intégralement, le client ne peut pas donner les Produits en garantie. En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers sur les Produits, le client devra nous en informer sans délai afin de nous permettre de préserver nos droits.

En cas de défaut de paiement de tout ou partie d'une seule facture à son échéance, les Produits devront, à première demande de notre part, nous être immédiatement retournés aux frais et risques du client, les Produits en possession du client étant réputés être ceux impayés. Le client s'engage à nous laisser pénétrer dans ses locaux pour procéder, ou faire procéder par un tiers désigné par nous, à la récupération des Produits s'il ne les restitue pas à première demande.

Toute clause contraire à la présente clause figurant sur les documents du client sera inopposable.

7. LIVRAISONS

7.1 La livraison s'entend de la mise à disposition des Produits au lieu de livraison convenu en France métropolitaine, hors DROM-COM.

7.2 La livraison sera effectuée par le transporteur choisi par notre société. Le transporteur est mandaté pour livrer les colis en main propre. En cas d'absence du client à la livraison, un avis de passage est délivré. En cas d'adresse erronée, de colis refusé, d'impossibilité de livrer les Produits ou si le client ne vient pas retirer sa commande, les Produits seront réexpédiés à notre société. Ceux-ci pourront être à nouveau livrés sur demande du client, ce qui donnera lieu au paiement de frais de livraison supplémentaires. Notre société ne pourra pas être tenue responsable en cas de retard de livraison dû à une indisponibilité du client.

7.3 Les risques sur les Produits sont transférés au client dès leur livraison, qu'ils soient réceptionnés ou non si une procédure de réception est requise. Il appartient au client de souscrire les assurances adéquates pour couvrir les risques des Produits à compter du transfert de risque à sa charge.

7.4 Sauf en cas de vente à un client consommateur, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Leur non-observation ne peut entraîner ni annulation de la commande, ni refus de la livraison par le client, ni pénalités ou indemnisation pour le client. En cas de report de la date de livraison, de réception provisoire ou définitive, sollicitée par le client, notre société se réserve le droit de modifier le prix de la commande.

Le délai de livraison commence à courir après confirmation par notre société de tous

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

(Version applicable à compter du 1^{er} janvier 2025)

les détails techniques et commerciaux de la commande.

7.5 Conformément aux dispositions du code de la consommation, à défaut de livraison des Produits par notre société dans le délai initialement prévu, le client consommateur a la faculté de nous enjoindre de livrer les produits commandés dans un délai supplémentaire raisonnable par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut de livraison des produits dans ce nouveau délai, le client consommateur pourra annuler sa commande par lettre recommandée avec accusé de réception, sauf en cas de force majeure.

7.6 En cas d'installation du Produit par notre société, le procès-verbal de réception signé par les parties vaudra acceptation du Produit sous les seules réserves éventuellement indiquées au procès-verbal. Toute réserve postérieure ne sera pas prise en compte et ne sera pas opposable à notre société, sans préjudice des dispositions relatives aux garanties légales.

7.7 Le client doit procéder, au moment de la réception, à la vérification des Produits pour déceler les éventuelles avaries, manquants, non conformités au cahier des charges, bon de livraison et/ou à la commande. Les refus, réclamations et réserves doivent, pour être pris en compte, être mentionnés sur le bon de livraison du transporteur dûment signé et être confirmés par le client au transporteur et à notre société par lettre recommandée avec AR, dans les trois jours suivants la réception. Il incombe au destinataire d'exercer ses recours contre le transporteur, conformément aux articles L.133-3 et L.133-4 du code de commerce. A défaut de refus, réserves ou réclamations formulés dans le respect des conditions ci-dessus, les Produits seront réputés conformes et aucune réclamation ne pourra plus être acceptée, sans préjudice des dispositions relatives aux garanties légales.

7.8 Aucun retour n'est accepté par notre société.

8. GARANTIES COMMERCIALE ET LEGALE

8.1 Dispositions applicables aux clients consommateurs

Le client consommateur peut se prévaloir de la garantie légale de conformité, conformément aux articles L. 217-1 à L. 217-32 du Code de la consommation, et de la garantie légale des vices cachés, conformément aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

Pour la vente de biens :

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconveniient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconveniient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état. Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation. Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

En cas d'application de la garantie légale de conformité, le client consommateur devra

nous contacter avant d'effectuer un éventuel retour par voie postale du Produit non conforme dans l'état dans lequel il a été reçu avec l'ensemble des éléments à notre société : METALTECH LEGIRET, 3 Le Mesnil – 50680 Saint-Jean-de-Savigny. Le Produit retourné par voie postale doit l'être dans un emballage permettant un transport dans de bonnes conditions. Les frais de renvoi du Produit seront remboursés au client consommateur sur la base du tarif facturé et sur présentation des justificatifs. Si le Produit doit faire l'objet d'un renvoi par transport (hors voie postale), notre société prendra directement en charge les modalités et le coût de ce transport.

8.2 Garantie commerciale

S'il en existe, le contenu et la durée de la garantie commerciale des Produits sont indiqués sur les fiches des Produits concernés. Nous adressons au client la garantie commerciale correspondant au Produit acheté en accompagnement de la facture. La date de facturation du Produit est celle qui déclenche la durée de la garantie commerciale. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation des Produits par le client, de faute ou de faits totalement imputables au client ou à un tiers, et de force majeure.

9 DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour des Produits sur-mesure, confectionnés selon les spécifications du client consommateur ou nettement personnalisés à la suite d'une demande du client consommateur (notamment quant au choix des couleurs, des matières et du format des Produits).

En cas de vente à distance ou hors établissement uniquement, le client consommateur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception des Produits pour exercer son droit de rétractation et nous notifier sa décision de nous retourner les Produits sans avoir à donner de motif. Dans le cas où les Produits d'une même commande font l'objet de plusieurs livraisons successives, le délai de rétractation court à compter de la réception des derniers Produits livrés. Le droit de rétractation ne peut être exercé pour des Produits fabriqués selon les spécifications du client consommateur ou nettement personnalisés. Le client consommateur devra nous informer de l'exercice de son droit de rétractation en nous retournant le formulaire de rétractation reproduit ci-dessous ou tout autre document écrit (par exemple par lettre recommandée avec accusé de réception) exprimant clairement l'exercice de son droit de rétractation (par courrier à l'adresse 3 Le Mesnil – 50680 Saint-Jean-de-Savigny ou courrier électronique à l'adresse contact@legiret.com). Le client consommateur devra nous retourner les Produits pour lesquels il a exercé son droit de rétractation dans le délai de 14 jours suivant l'envoi de sa décision de se rétracter. Le client consommateur sera remboursé du prix des Produits et des frais de livraison initiaux éventuellement supportés. Les frais de retour des Produits concernés sont à la charge du client consommateur. En cas de rétractation, notre société procédera au remboursement (prix des Produits et frais de livraison initiaux) en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale (sauf accord contraire exprès du client consommateur). Seuls les Produits dans leur état et emballage d'origine, dûment scellés le cas échéant, accompagnés de tous les accessoires et documents qui figuraient initialement dans leur emballage ainsi que de leur facture d'achat, pourront être retournés au titre de l'exercice du droit de rétractation.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

A l'attention du service relations clients : METALTECH LEGIRET, 3 Le Mesnil – 50680 Saint-Jean-de-Savigny

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*) :

Reçu le (*) :

Nom du (des) client (s) :

Adresse du (des) client (s) :

Signature du (des) client (s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile."—'

10. LIMITATION DE RESPONSABILITE ET GARANTIE

10.1 Les frais de transport aller et retour des Produits et Services, des pièces et/ou de la main d'œuvre sont à la charge du client.

10.2 Nos Produits et Services sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception de la part de notre société. Par exception, si le Produit a été conçu par le client, notamment dans le cadre d'appel d'offre ou sur cahier des charges du client, les défauts de conception sont exclus de la garantie.

Les défauts et déteriorations découlant du non-respect des précautions d'utilisation, de la notice d'utilisation et/ou du montage, de l'utilisation inadéquate ou abusive du Produit, d'un accident, d'un acte de négligence, d'une mauvaise manipulation, d'un mauvais entretien, d'environnement inadéquat, d'une modification des Produits ou de leur destination non prévue ou spécifiée par notre société, d'une réparation réalisée par le client ou par un tiers sans notre accord exprès ou de l'usure due à l'usage normal, sont exclus de notre garantie et ne peuvent engager notre responsabilité.

La garantie des Produits est limitée au remplacement des pièces défectueuses et main d'œuvre, à l'exception des frais de déplacement et d'hébergement qui sont

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

(Version applicable à compter du 1^{er} janvier 2025)

à la charge du client et aux frais de transport des Produits si ceux-ci doivent être expédiés dans nos ateliers pour la réparation. Si le Produit sous garantie ne peut être remplacé ou réparé, la responsabilité de notre société est plafonnée au remboursement du prix de vente hors taxe du Produit.

Les réparations et/ou remplacements effectués en exécution de la garantie commerciale ne prolonge pas la durée de garantie commerciale des Produits et Services. Cette garantie commerciale est exclue en cas de défaut de paiement du Produit et Service.

10.3 Notre responsabilité est également limitée au montant de la rémunération hors taxe perçue par notre société s'agissant des prestations que nous facturons aux clients.

10.4 Notre société s'efforce de renseigner ses clients de la façon la plus complète possible sur les conditions d'utilisation de nos Produits, mais le choix de nos Produits ainsi que leur adéquation à l'usage pour lequel ils sont destinés relève de la seule responsabilité du client. Notre société n'est tenue à aucune obligation de conseil.

10.5 En cas de prestation de conseil ou d'assistance, notre société n'est tenue qu'à une obligation de moyen et en aucun cas de résultat.

La responsabilité de notre société ne saurait être engagée dans le cas où le client n'aurait pas fourni l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution de notre prestation.

10.6 Notre société est déliée de toute obligation au titre de la garantie contractuelle et notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de force majeure ou de cas fortuits, en ce compris les grèves, incendies, inondations, sinistres d'origine naturelle, conséquences de mesures d'état d'urgence sanitaire, interruption ou retard des moyens de transport ou pénurie en produits, matières premières ou emballage, accident d'outillage etc..., intervenant notamment chez elle, chez ses fournisseurs ou prestataires.

10.7 Notre société ne saurait être responsable des données techniques, des pertes ou dommages spéciaux, conséquents ou fortuits (y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de profits, d'économies ou de données) découlant de quelque manière de l'utilisation de nos Produits. La responsabilité de notre société est, dans tous les cas, limitée aux dommages directs et exclut toute réparation pour dommages indirects, dont perte d'exploitation.

10.8 Notre responsabilité est en tout état de cause limitée au prix des Produits et Services vendus à l'origine de l'action concernée.

11. DONNEES PERSONNELLES

Nous sommes responsables du traitement des données personnelles du client et des dirigeants, salariés, collaborateurs ou préposés du client, entrant en contact avec nous au nom et pour son compte (ci-après les « Personnes Concernées »), aux fins notamment de la conclusion et de l'exécution des commandes, du paiement des factures, de la gestion de la prospection commerciale, et de la gestion des droits et d'éventuels litiges.

Les Personnes Concernées disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation, de retrait, d'effacement des données les concernant, du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur mort, du droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, du droit à la portabilité de leurs données, et de la possibilité d'introduire une réclamation devant la CNIL. Le client s'engage à communiquer aux Personnes Concernées, au plus tard au moment de la collecte de leurs données, les informations contenues dans le présent article et dans notre politique de confidentialité mise à sa disposition et qui peut lui être adressée par email sur simple demande. Le client s'engage à nous indemniser de toute condamnation qu'elle pourrait subir du fait d'un manquement du client à ses obligations.

12. CONFIDENTIALITE

12.1 Les conditions de vente, notamment tarifaires accordées au client, ainsi que toutes les informations techniques pouvant être données concernant nos Produits et Services (telles que les études, les analyses et résultats de ces dernières) sont des informations confidentielles qui ne peuvent, au titre du secret des affaires visé aux articles L.151-2 et suivants du Code de commerce, être divulguées à des tiers sans l'accord préalable de notre société.

12.2 Compte tenu du caractère stratégique de nos travaux, le client ne peut pas accéder à nos locaux sans autorisation préalable et écrite de notre société. Si notre société autorise l'accès à nos locaux, le client pourra seulement s'y rendre aux horaires d'ouverture de notre société. **Le refus d'accès à nos locaux ne peut en aucun cas engager notre responsabilité ni être un motif d'annulation de la commande.**

13. PROPRIETE INTELLECTUELLE / SAVOIR-FAIRE

13.1 Les droits de propriété intellectuelle relatifs aux études, analyses, prototypes, maquettes, schémas, croquis, plans, documents techniques, documents préparatoires, communiqués au client par notre société (ci-après les « Documents »), ainsi que les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits et Services réalisés ou adaptés par notre société, sont la propriété exclusive de notre société et les Produits ou supports des Services doivent nous être restitués à première demande de notre part, sans conservation de copie. Les connaissances antérieures scientifiques et techniques, ainsi que le savoir-faire mis en œuvre par notre société pour modifier, améliorer, conceptualiser, et réaliser tout ou partie des Produits et Services restent la propriété exclusive de notre société. Notre société a donc la pleine

et entière propriété des droits afférant à ses créations sur les Produits et Services, les Documents, et les autres supports susvisés, et pourra en disposer librement en décider seule de les exploiter ou non, de les céder ou non, de les déposer à titre de marques, dessins et modèles, brevets et tout autre droit de propriété industrielle ou non.

13.2 Toute reproduction même partielle des Produits et Services, Documents, ou autres supports susvisés, non autorisée serait constitutive de contrefaçon. Le client n'est notamment pas autorisé à recopier, reproduire ou contreprier nos Produits, prototypes, maquettes ou divulguer les Documents à un tiers, sans notre autorisation.

13.3 Aucune cession des droits de propriété intellectuelle sur les Documents, Produits et Services et autres éléments susvisés, n'est consentie au client. Le client ne peut donc en aucun cas les exploiter, les céder ou les déposer à titre de marques, dessins et modèles, brevet et tout autre droit de propriété industrielle. Le client peut seulement être autorisé, par notre société et à titre non exclusif, à utiliser lesdits Produits et Services uniquement pour les besoins d'utilisation des Produits et Services. Le client s'interdit de traduire, d'adapter, d'arranger, de copier et/ou de modifier les Documents ainsi que les Produits et Services.

Les éléments, tels que les noms, images, photographies, logos ou tous autres signes distinctifs présents notamment sur nos offres, devis, factures, prospectus, Site, réseaux sociaux sont également protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant exclusivement à notre société. A titre d'exemple, « METALTECH », « MODULTECH », « TECHNIBOX », « GOEMONIER » et « GIROSUN » sont des marques déposées. Toute reproduction non autorisée de nos droits de propriété intellectuelle serait constitutive de contrefaçon.

Le client garantit que les demandes de conceptualisation et de fabrication de Produits ou de réalisation de Services, ainsi que les éventuels éléments et documents fournis pour cette conceptualisation, fabrication ou réalisation, ne portent pas atteinte aux droits de tiers. Le client garantit notre société contre toute réclamation, revendication, action en contrefaçon, responsabilité, diffamation, concurrence déloyale, en parasitisme, atteinte à la vie privée ou éviction, qui pourrait être intentée par un tiers, concernant tout ou partie des Produits et Services et/ou des indications ou documents remis pour leur fabrication ou réalisation. Le client prendra à sa charge les dommages-intérêts ou pénalités prononcés contre notre société suite à une telle réclamation, revendication ou action, ainsi que les éventuels frais et honoraires que nous supporterons pour assurer notre défense.

13.4 Conformément à la directive (UE) 2016/943 sur la « protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués » adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 8 juin 2016 (ci-après la Directive), notre société entend protéger, par le secret des affaires, ses savoir-faire, notamment en matière de fabrication de Produits et réalisation de Services, qui constituent des informations secrètes dans la mesure où il ne sont connus que par un nombre restreint de personnes et ne sont pas aisément accessibles aux tiers.

En conséquence, le client s'engage à une confidentialité absolue sur les informations et sur tout aspect des savoir-faire de notre société dont il aura connaissance à l'occasion de la négociation ou l'exécution des commandes auprès de notre société, notamment concernant les spécifications de nos Produits et Services et les droits de propriété intellectuelle attachés à nos Produits et Services, emballages et supports commerciaux et, plus généralement, aux informations industrielles, intellectuelles ou financières relatives à notre société et/ou à nos Produits et Services. Le client se porte fort du respect par ses salariés, préposés et dirigeants de la présente obligation.

14. FORCE MAJEURE

Notre société ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution de ses obligations due à un cas de force majeure. Au-delà de sa définition légale et jurisprudentielle, la force majeure s'entend de tout événement indépendant de notre volonté tel que grève, arrêt de travail ou autres mouvements sociaux au sein de notre personnel ou de celui de nos fournisseurs ou prestataires, occupation d'usines ou de locaux, décision ou défaut d'autorisation administrative, interruption ou retard des moyens de transport, impossibilité d'approvisionnement en Produits et Services, matières premières, pièces ou composants, accident d'outillage, bris de machine ou conséquences d'état d'urgence sanitaire ou fermeture administrative de nos installations ou de celles de nos fournisseurs notamment pour raison sanitaire. En cas d'impossibilité de respecter nos obligations du fait d'un cas de force majeure, nous en informerons le client dans les meilleurs délais et pourrons, selon les circonstances, soit annuler la commande, soit en suspendre l'exécution sans que le client puisse réclamer une indemnisation ou annuler sa commande.

15. MEDIATION POUR LES CLIENTS CONSOMMATEURS

En cas de litige, le client doit s'adresser en priorité à notre société pour tenter de trouver une solution amiable en contactant notre service Clientèle à l'adresse email juridique@legiret.com ou au numéro de téléphone 02 33 05 87 57.

En cas d'échec de la réclamation auprès du service Clientèle ou en l'absence de réponse dans un délai de deux (2) mois, le client consommateur peut recourir à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige dans les conditions prévues au titre Ier du livre VI du Code de la consommation ou à tout mode alternatif de règlement des différends.

Le médiateur de la consommation compétent est le Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de justice (CM2C), 14 rue Saint Jean, 75017 Paris, 01.89.47.00.14, <https://www.cm2c.net/>.

16. DECHETS

METALTECH LEGIRET – dont le siège social est situé 3 Le Mesnil – 50680 Saint-Jean-de-Savigny
Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros – RCS de Coutances 844 551 887

N° TVA intracommunautaire : FR56844551887

Tél : 02 33 05 87 57 - email : contact@legiret.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES
(Version applicable à compter du 1^{er} janvier 2025)

La part du coût unitaire que supporte notre société pour la gestion des déchets d'emballages ménagers tel que facturé par l'éco-organisme auquel elle adhère, est intégralement répercutée aux clients du Produit sans possibilité de réfaction.

17. OPPOSITION AU DEMARCHEAGE TELEPHONIQUE POUR LES CLIENTS CONSOMMATEURS

Le client consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique par voie électronique sur le site Internet bloctel.gouv.fr, ou, par voie postale à l'adresse suivante : Service Bloctel, 6 Rue Nicolas Siret - 10000 TROYES.

18. DROIT APPLICABLE - LANGUE DES CGV - LITIGE

Les présentes conditions générales et les contrats conclus en application sont régis par le droit français. Seule la version française des présentes conditions générales fera foi.

En cas de litige relatif à la validité des présentes conditions générales de vente, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites, notre société et le client s'engagent à tenter de trouver une solution amiable.

A DEFAUT DE SOLUTION AMIABLE ENTRE LES PARTIES, LES LITIGES ENTRE NOTRE SOCIETE ET LES CLIENTS PROFESSIONNELS SERONT PORTES DEVANT LE TRIBUNAL COMPETENT POUR LE RESSORT DE CAEN, MEME EN CAS DE REFERE, PLURALITE DE DEFENDEURS, DEMANDE INCIDENTE OU APPEL EN GARANTIE.